

# Les banques françaises : une solidité réaffirmée face aux enjeux



Succursale de Lille

Région  
**Hauts-de-France**  
Nord Pas de Calais - Picardie

# Les banques françaises : une solidité réaffirmée face aux enjeux

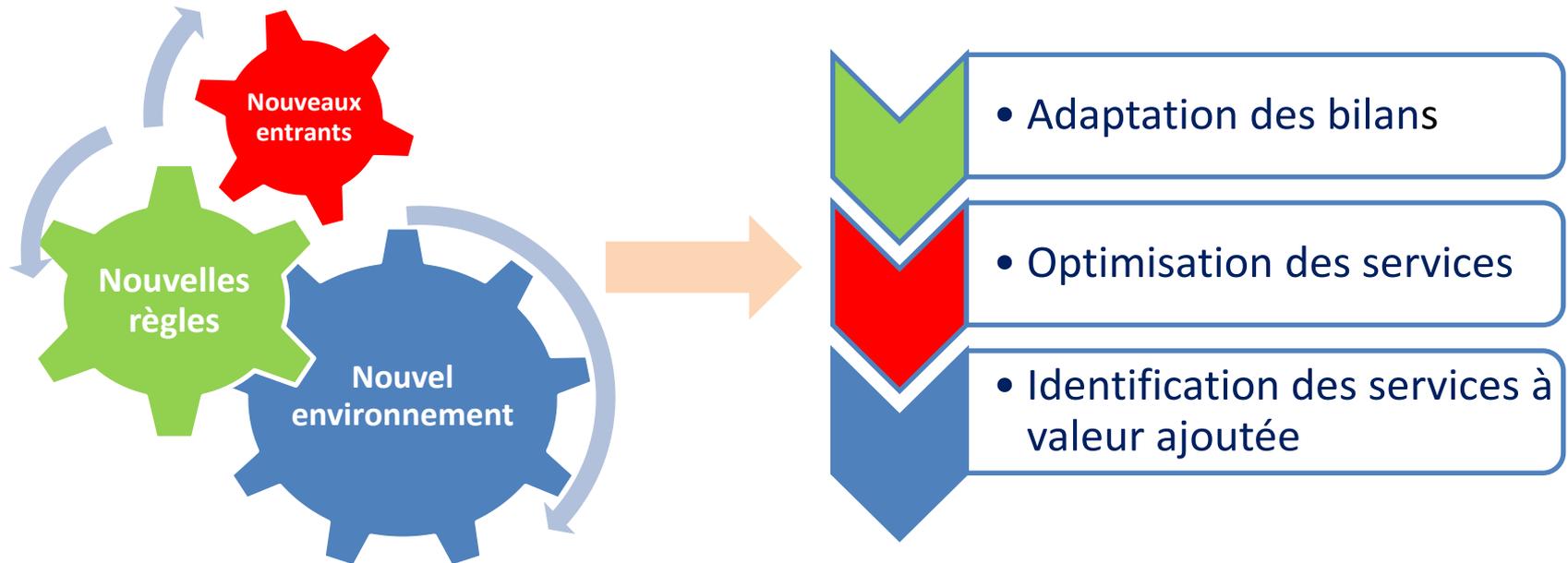
1. Quels risques ?
2. Des banques françaises plus solides
3. Quelles réglementations ?
4. Quelle supervision ?

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES POUR LE SYSTÈME FINANCIER FRANÇAIS : NIVEAU ET ÉVOLUTION

| Principaux risques pour le système financier français  | Niveau et perspective<br>Décembre 2016  |
|--|---|
| <p><b>1. Risque macroéconomique</b></p> <p><i>La croissance résiste en France et en zone euro dans un contexte caractérisé par : une croissance mondiale déprimée, un risque sur la croissance des économies émergentes (notamment Chine), des incertitudes de politique économique en hausse.</i></p>   |    |
| <p><b>2. Risque lié à l'environnement de taux d'intérêt bas</b></p> <p><i>Pression à la baisse sur la rentabilité des banques et des organismes d'assurance. Hausse de l'endettement des ménages et des entreprises. Accroissement du risque de taux en Europe via la transmission de la hausse des taux américains.</i></p>   |    |
| <p><b>3. Risque de marché</b></p> <p><i>Volatilité des marchés accrue par les incertitudes politiques et accroissement du risque de taux lié à la pentification des courbes de taux et l'écartement des spreads, générant un risque de correction abrupte des prix des actifs obligataires.</i></p>  |    |
| <p><b>4. Risque immobilier</b></p> <p><i>Vigilance accrue sur certains segments du marché immobilier commercial. Surveillance des critères d'octroi du crédit aux ménages du fait de la croissance de leur endettement.</i></p>  |    |
| <p><b>5. Risque réglementaire pour les banques françaises</b></p> <p><i>Pression réglementaire forte pour ajuster les modèles d'activité et les bilans des banques françaises afin de respecter les ratios bâlois et coût d'ajustement supplémentaire pour les banques encore incertain. Aléa pesant sur les négociations finales pour l'achèvement de Bâle 3.</i></p> |  |
| <p>  Risque systémique                Risque élevé                Risque modéré         </p>                  |   |

Source : Banque de France – Évaluation des Risques du Système financier français – décembre 2016

## Les banques face à des évolutions stratégiques



**Besoin de consolidation des résultats**

**Evolution des modèles d'activité**

## Les taux bas aux effets négatifs

1. La pression sur la marge nette d'intérêt
2. La vague de remboursements anticipés et de renégociation
3. Les excédents de liquidité pèsent sur la rentabilité
4. Le coût du capital limite la capacité d'appel au marché
5. Prise de risque excessive dans l'octroi de crédit et dans l'allocation d'actifs
6. Le report des meilleurs emprunteurs sur les financements de marché
7. Le frein au désendettement du secteur non financier

## mais aussi positifs

1. La baisse du coût de refinancement des banques
2. La baisse des coûts de financement pour les agents économiques
3. Meilleur accès au crédit pour les particuliers/entreprises et hausse des volumes de crédits
4. L'amélioration de la situation du secteur non financier (particuliers et entreprises)
5. L'amélioration de la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements, hausse de la qualité des actifs et baisse du coût du risque

## Les effets nets dépendent des modèles d'activité

1. La structure des revenus (intérêts / commissions)
2. La part des dépôts / financements de marché
3. La part des taux fixes / variables dans les crédits
4. La capacité à réduire les coûts

## La transformation digitale est un défi mais d'abord une opportunité

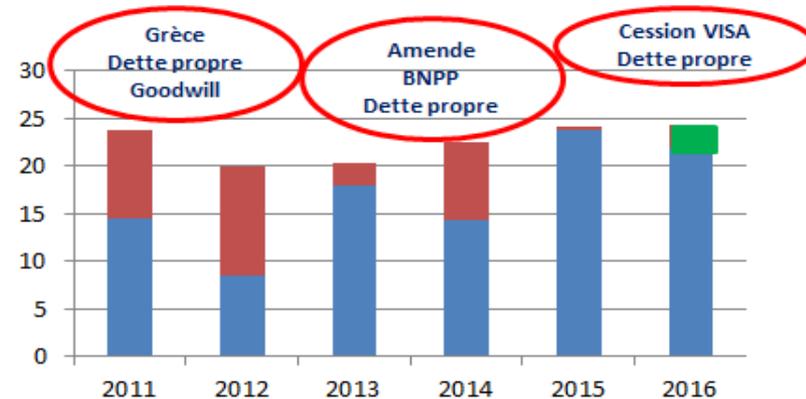
| Un défi  | Des atouts  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une grande vitesse de diffusion des nouveaux usages digitaux</li> <li>▪ Risque de perte de parts de marché et de baisse des sources de revenus</li> <li>▪ Des risques d'exécution inhérents à toute transformation importante</li> <li>▪ Des risques spécifiques à la finance digitale : cybercriminalité, protection des données personnelles</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une clientèle large</li> <li>▪ Des données nombreuses et bien sécurisées</li> <li>▪ Une forte expérience dans la gestion des risques</li> </ul>  |
| <p style="text-align: center;"><b>Une opportunité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouveaux services pour les utilisateurs</li> <li>• Une baisse des coûts de transaction pour les utilisateurs et de traitement interne des intermédiaires</li> <li>• Une résilience accrue de certains process</li> <li>• Un impact positif pour l'économie réelle et son financement</li> <li>• Un enjeu de compétitivité</li> </ul> | <p><b>Une stratégie</b></p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une gouvernance forte « tone from the top »</li> <li>▪ Des investissements dans les systèmes d'information</li> <li>▪ Un service toujours plus adapté aux clients, plus sûr, plus souple, plus inter connecté</li> <li>▪ Une diversification des services en propres ou en partenariat</li> <li>▪ L'humain au cœur de la transformation</li> </ul> |

## 1. Résultats publiés

| En milliards d'euros       | 2014   | 2015   | 2016   |          |
|----------------------------|--------|--------|--------|----------|
| PNB                        | 136,4  | 146,3  | 145,7  | - 0,3 %  |
| Coefficient d'exploitation | 67,3 % | 66,4 % | 67,5 % | + 1,0 pt |
| Coût du risque             | 12,6   | 12,9   | 10,3   | - 20 %   |
| Résultat courant           | 32,0   | 36,3   | 37,1   | + 2,8 %  |
| Résultat net               | 14,3   | 23,7   | 24,3   | + 3,1 %  |

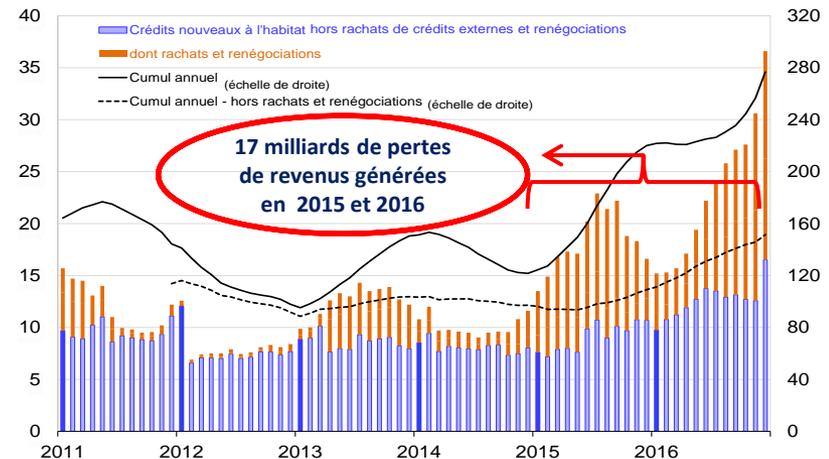
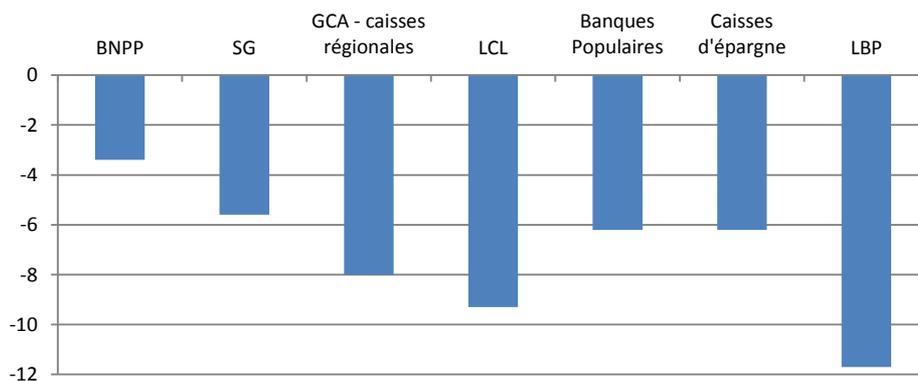
Source : calculs ACPR – communication financière

## à corriger d'éléments exceptionnels

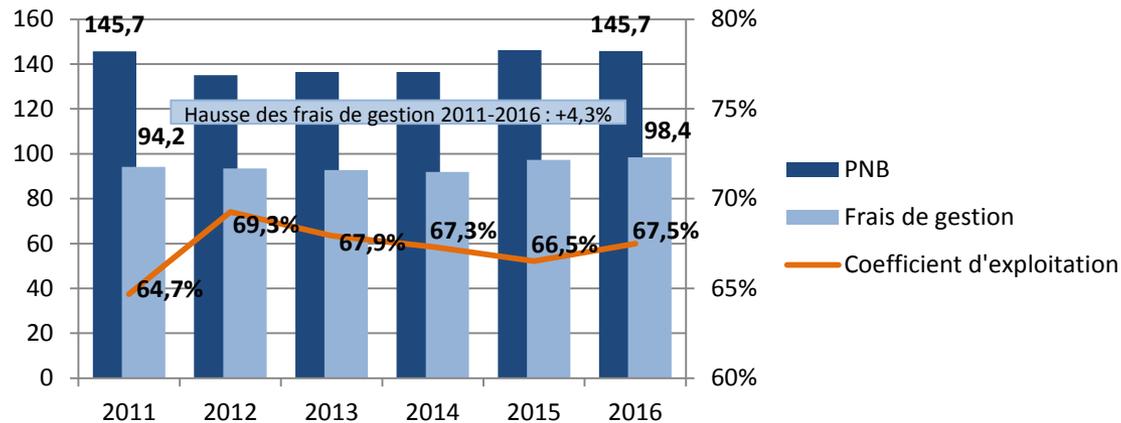


## 2 – Malgré des marges sous pression dans la banque de détail dans un environnement de taux bas qui entraîne des renégociations massives de crédits immobiliers

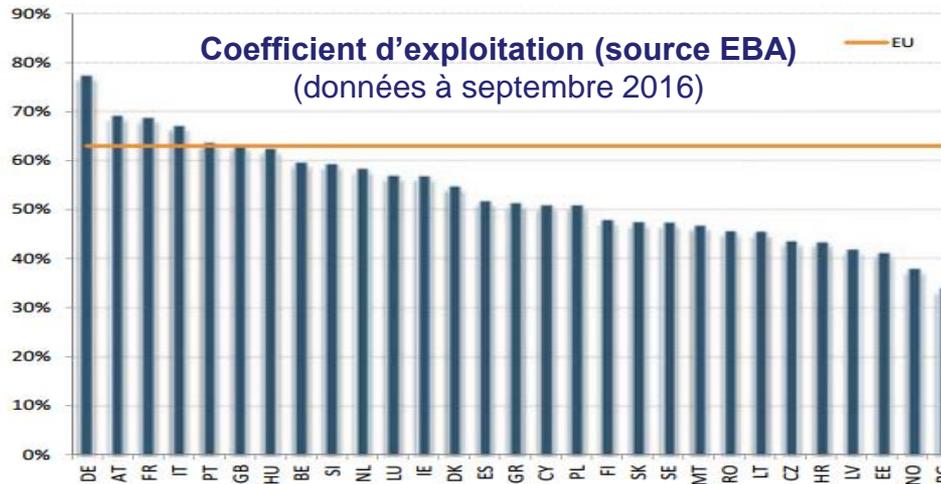
### Évolution de la marge nette d'intérêt par rapport à 2015 (en %)



## Des frais de gestion maîtrisés mais un coefficient d'exploitation toujours élevé



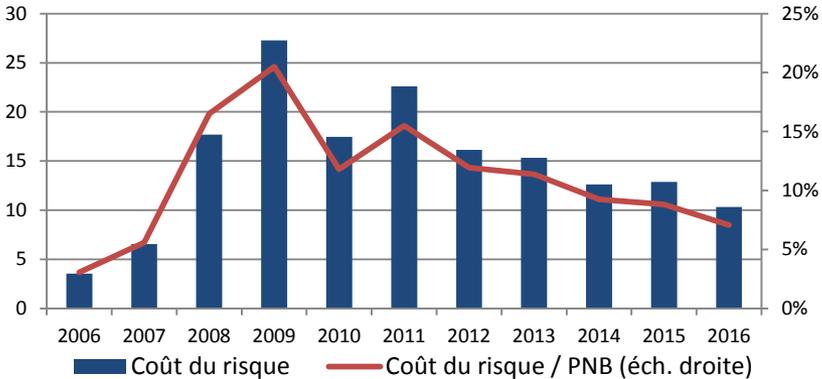
Périmètre 6 banques : BNPP, BPCE, CA, CM, LBP, SG Source : calculs ACPR – communication financière



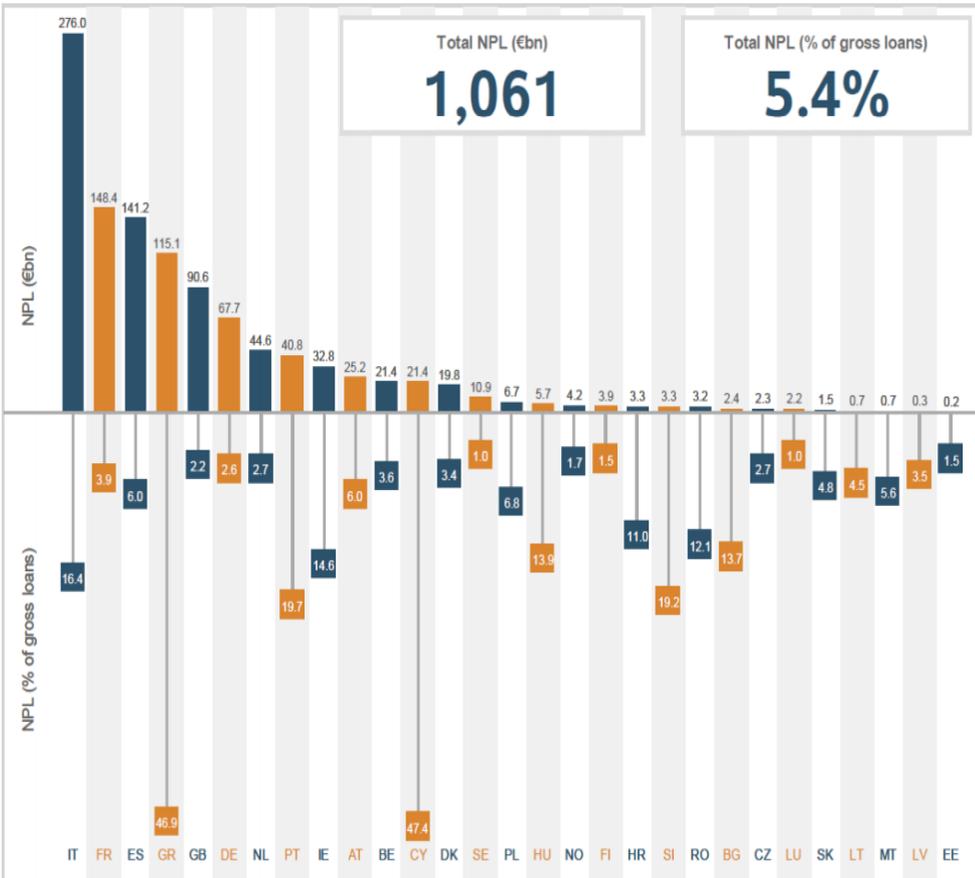
# 2. Des banques françaises plus solides (3/7)

## Un coût du risque maîtrisé et plus favorable que dans d'autres pays européens

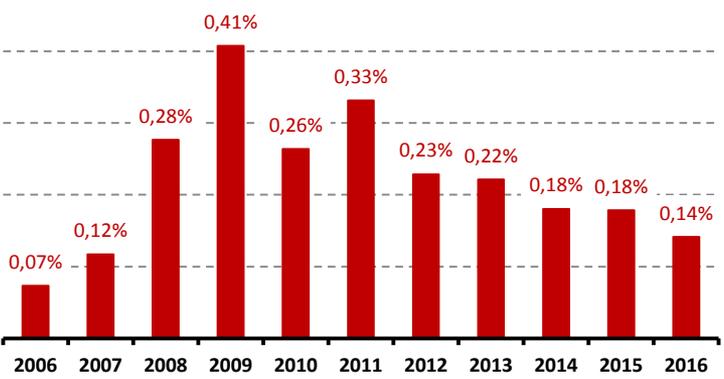
Évolution du coût du risque des 6 banques françaises (montants en milliards d'euros et en % du PNB)



Les prêts non performants (NPL) en Europe et taux de NPL par pays

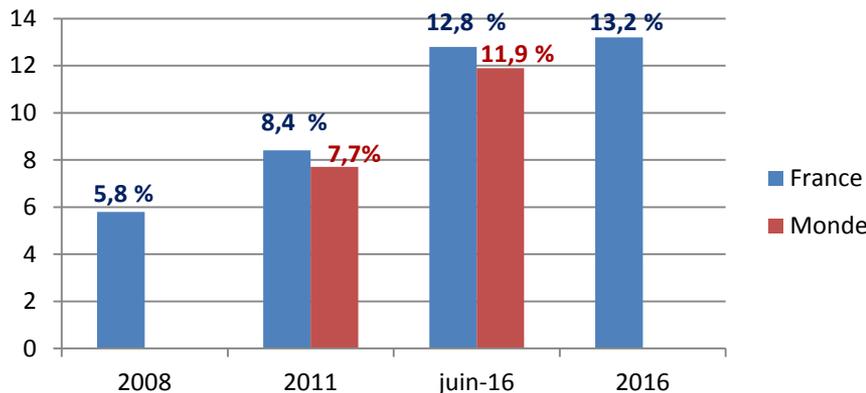


Coût du risque / total de bilan des 6 banques françaises



## Une solvabilité renforcée en CET1

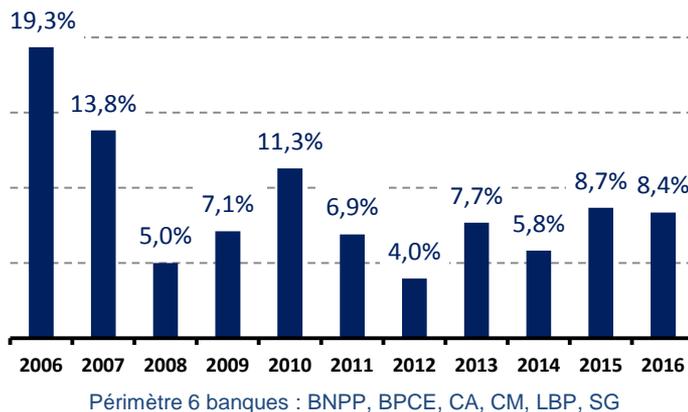
## 1. Un doublement du ratio CET1 par doublement des fonds propres



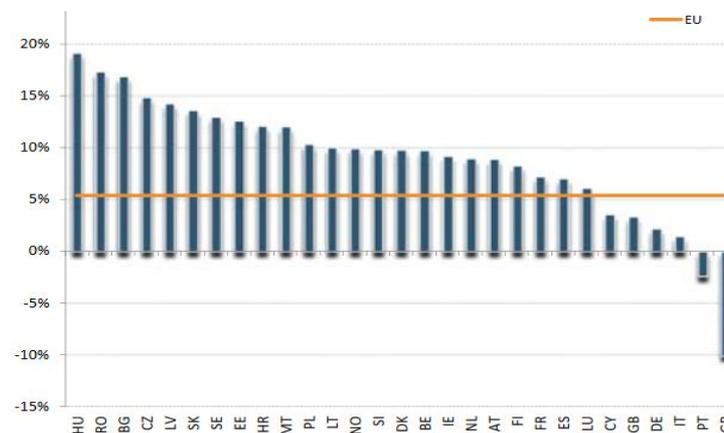
## 2. Un CET1 avec des écarts à la moyenne

| CET1 | Fin 2015 | Fin 2016 |
|------|----------|----------|
| BNPP | 10,9 %   | 11,5 %   |
| SG   | 10,9 %   | 11,5 %   |
| BPCE | 12,9 %   | 14,2 %   |
| LBP  | 14,2 %   | 14,3 %   |
| GCA  | 13,7 %   | 14,5 %   |
| GCM  | 15,8 %   | 15,7 %   |

## 3 – Un ROE (résultat net / fonds propres) qui se redresse



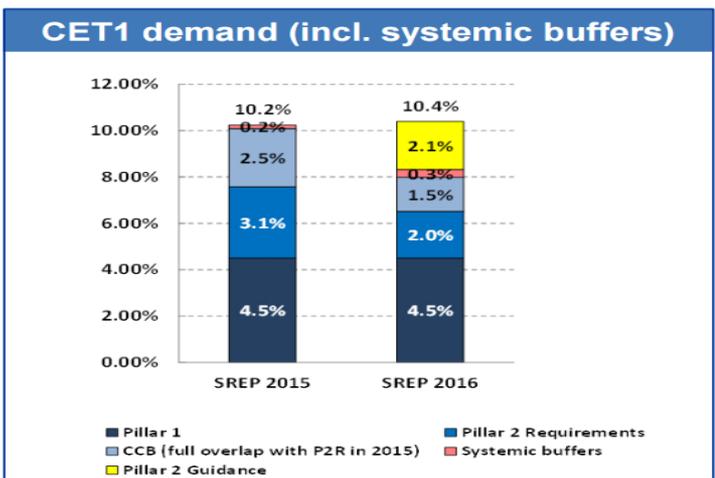
## 4 – Un positionnement des banques françaises meilleur par rapport aux grands pays européens



# 2. Des banques françaises plus solides (5/7)

Un profil de risques qui se compare favorablement au sein du MSU

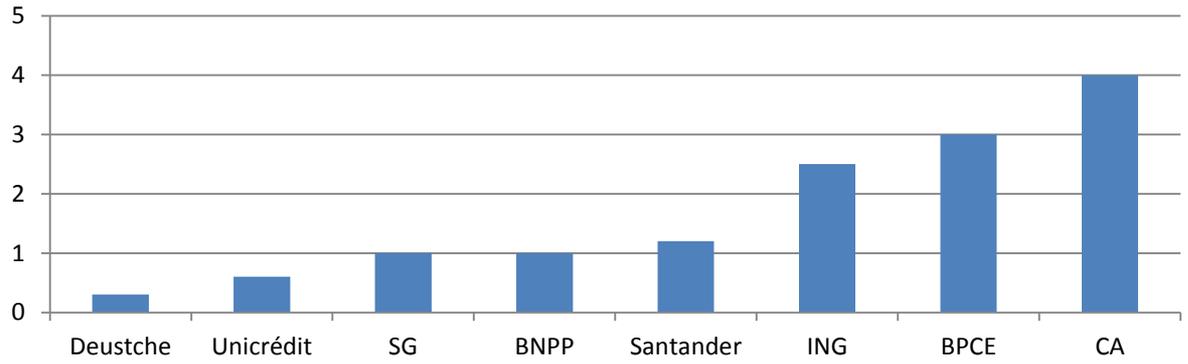
1. Le MSU a révisé son approche du Pilier 2 avec P2R / P2G



2. Le P2R est mieux différencié

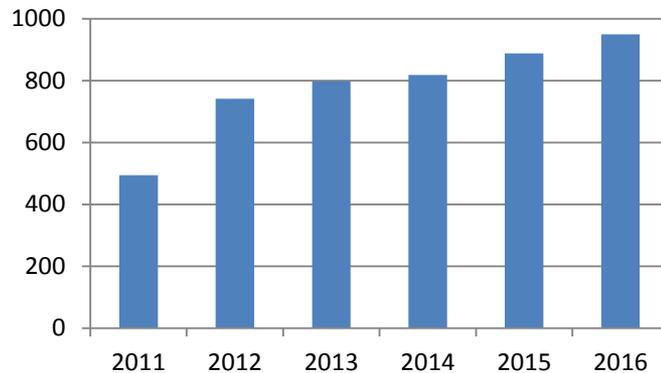
|           | P2R 2015 | P2R 2016 |
|-----------|----------|----------|
| BNPP      | 2,5 %    | 1,3 %    |
| CA        | 2,5 %    | 1,5 %    |
| BPCE      | 2,5 %    | 1,5 %    |
| SG        | 2,5 %    | 1,5 %    |
| Santander | 2,5 %    | 1,5 %    |
| ING       | 2,5 %    | 1,8 %    |
| Unicredit | 2,8 %    | 2,5 %    |
| Deutsche  | 3,3 %    | 2,8 %    |

3. Une bonne résistance aux stress tests :  
marge en scénario adverse par rapport au seuil de CET1 de 5,5 % + buffer systémique



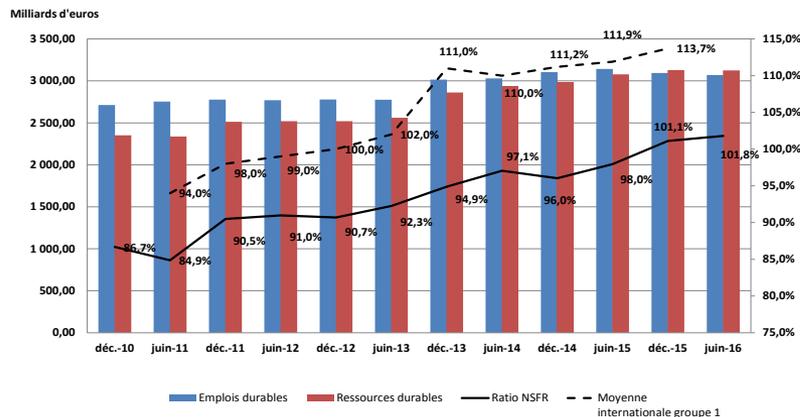
## La structure de liquidité des banques s'est renforcée

### 1. Des réserves de liquidité qui ont presque doublé depuis fin 2011 et une part dans le bilan passée de 8 à 14,8 %

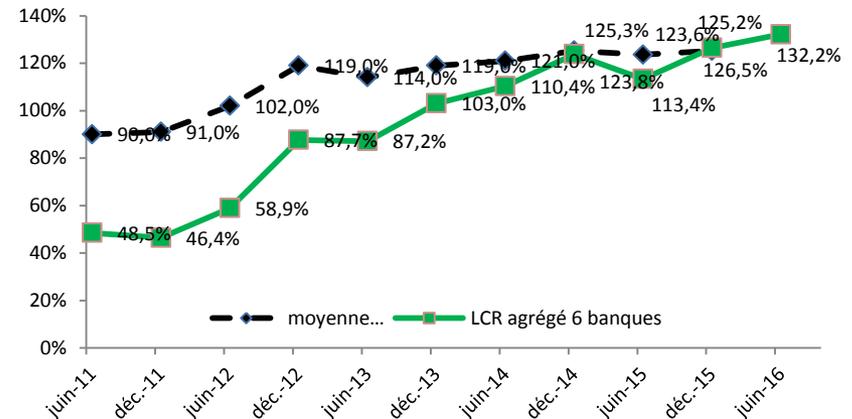


Source : communication financière (BNPP, BPCE, CA, SG)

### 3. Le ratio de liquidité de long terme (NSFR) dépasse désormais le niveau de 100 % - en moyenne pour les 5 plus grands groupes (BNPP, BPCE, CA, CM, SG)



### 2. Un ratio LCR désormais dans la norme



### 4. Le ratio de levier en amélioration

| Levier | Fin 2014 | Fin 2015* | Fin 2016* |
|--------|----------|-----------|-----------|
| BNPP   | 3,6 %    | 4,0 %     | 4,4 %     |
| SG     | 3,8 %    | 4,0 %     | 4,2 %     |
| BPCE   | 4,5 %    | 4,7 %     | 5,0 %     |
| LBP    |          | 4,6 %     | 4,6 %     |
| GCA    | 5,2 %    | 4,4 %     | 4,4 %     |
| GCM    |          | 6,2 %     | 6,1 %     |

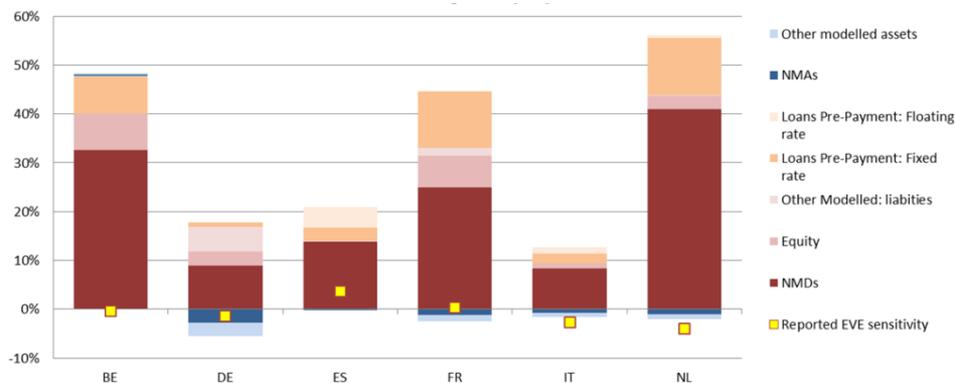
\* Sans retraitement de la centralisation du livret A

## Deux sujets à suivre : stress tests taux et impacts IFRS 9

## Stress tests taux de la BCE en 2017

L'impact des modèles ALM sur les métriques IRRBB des banques françaises pourrait être scruté de près dans les stress-tests...

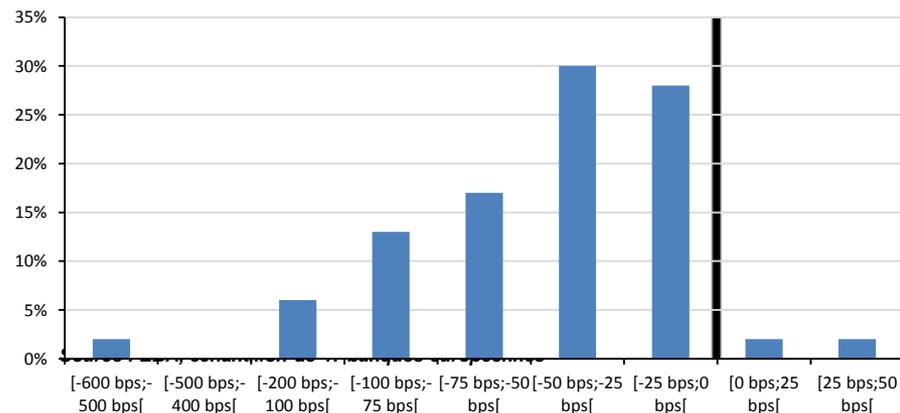
Impact des modèles internes sur l'évolution de l'EVE dans un choc de hausse de 200 bp (% du capital réglementaire total)



...avec notamment en point de mire les divergences de résultats entre les modèles des différentes banques.

## Impacts IFRS 9

Une baisse du ratio CET1 limitée pour la majorité des banques européennes



Mais avec plusieurs enjeux importants :

- Égalité de **concurrence** avec les banques US (différence de date d'application 2018/2020) = > modalités de 1<sup>ère</sup> application en discussion au niveau européen
- Impacts sur la **volatilité** future des résultats
- Prise en compte dans la méthodologie des **stress tests** EBA en 2018 (sur les données de décembre 2017)

## L'Europe a-t-elle poussée trop loin la réglementation ?

### 1. Le marché Unique contribue à la stabilité et à la croissance économique

- Liberté totale des mouvements de capitaux
- Liberté d'établissement
- Liberté de prestation de services
- Reconnaissance mutuelle des agréments et des pratiques
- Surveillance par les autorités du pays d'origine

### 2. L'Union Bancaire renforce la stabilité en Europe

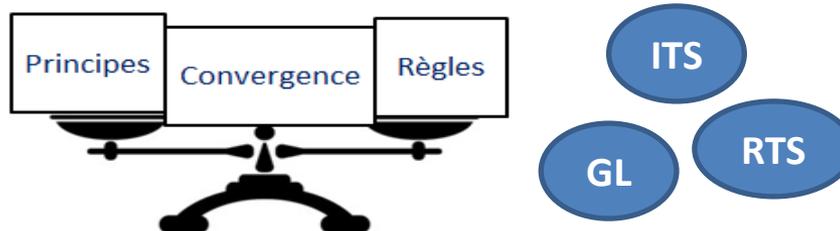


## L'Europe a-t-elle poussée trop loin la réglementation ?

### 3. Une réglementation parfois plus exigeante mais pas nécessairement plus contraignante

| Règles internationales                           | Règles européennes  |   |
|--|---|---|
| Banques internationales actives                  | Toutes les banques  | + |
| Surveillance consolidée                          | Surveillance consolidée et individuelle avec exemptions possibles   | + |
| Les pays doivent se conformer aux règles de Bâle | L'Europe a été considérée « materially non compliant »  | - |
| Nouvelles règles de Bâle 3                       | Une application étalée de la réforme des règles de marché (FRTB)<br>Des aménagements sur certaines règles (ratio de levier, NSFR) | - |

### 4. Une autorité européenne (EBA) pour renforcer la convergence



## La finalisation de Bâle 3 : deux logiques s'opposent

### Méfiance vis-à-vis des modèles

Les modèles posent problème car :

- Opaques et complexes à superviser
- Variabilité des EFP, arbitrages réglementaires

- Méthode standard pour le risque quotidien
- *Stress tests* « top-down » pour le risque extrême

⇒ Supervision très extérieure aux établissements et déconnectée de leur gestion interne

### Confiance dans les modèles

Les modèles sont utiles car :

- Meilleure mesure (sensibilité) du risque
- Meilleure gestion des risques en interne

- Meilleure intégration des contraintes de supervision à la gestion interne
- Meilleure appréciation du risque par l'utilisation de méthodes de gestion plus fines

⇒ Supervision intrusive, mobilisatrice de ressources importantes

**Donc des réponses différentes :**

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire



Adapter Bâle 3



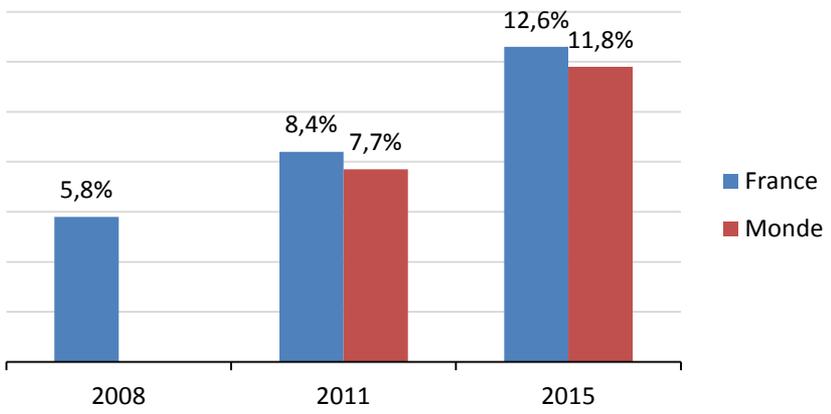
Revoir de manière harmonisée les modèles



Harmoniser les règles de mise en œuvre

## Bâle 3 a déjà permis de renforcer la solidité des banques françaises

Une solvabilité (CET1) en net progrès depuis 2008



Source : SGACPR, BCBS (monde = banques internationales avec Tier 1 > 3G€)

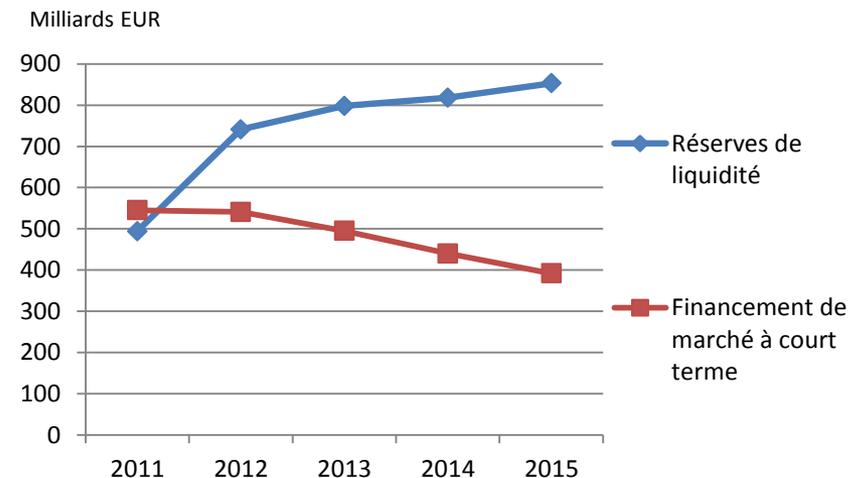
Renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres avec des exigences spécifiques pour les banques systémiques



Encadrement du risque de liquidité



Une augmentation des réserves de liquidité et une diminution des financements de marché à court terme



Source : communication financière

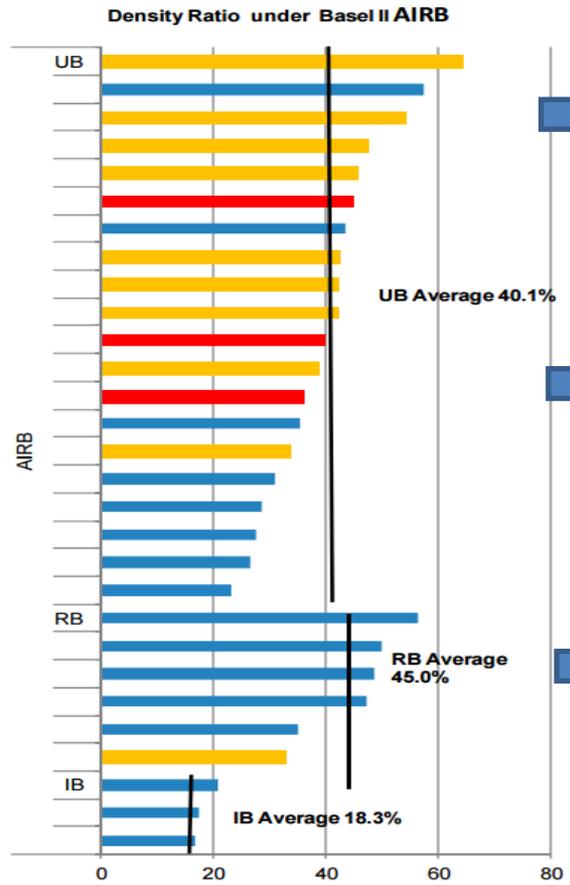
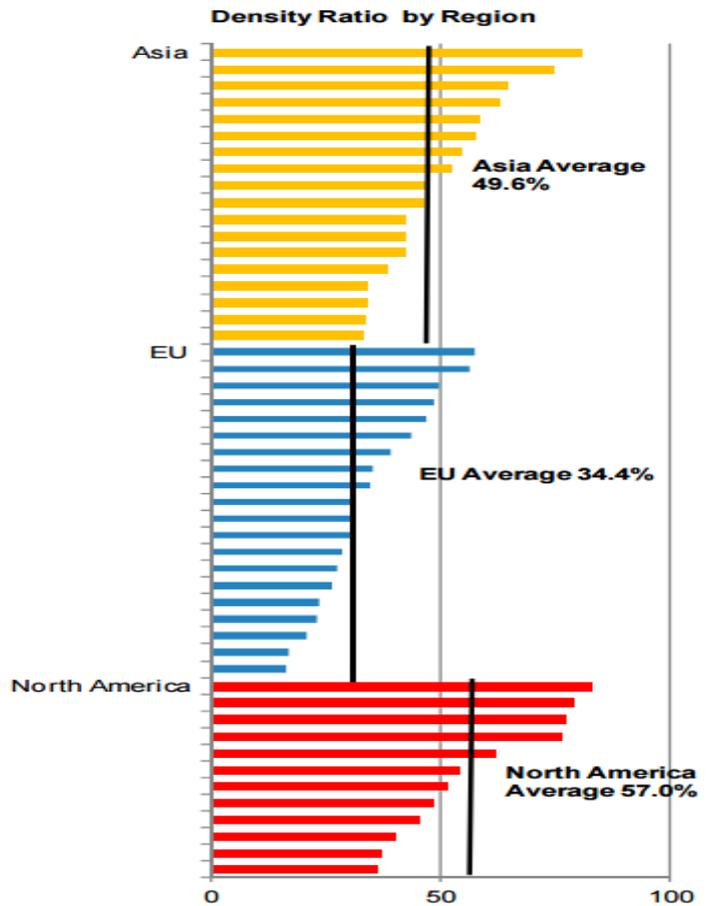
# 3.

## Quelles réglementations ? (5/7)

### Quelle réponse à la question de la variabilité des risques pondérés ?

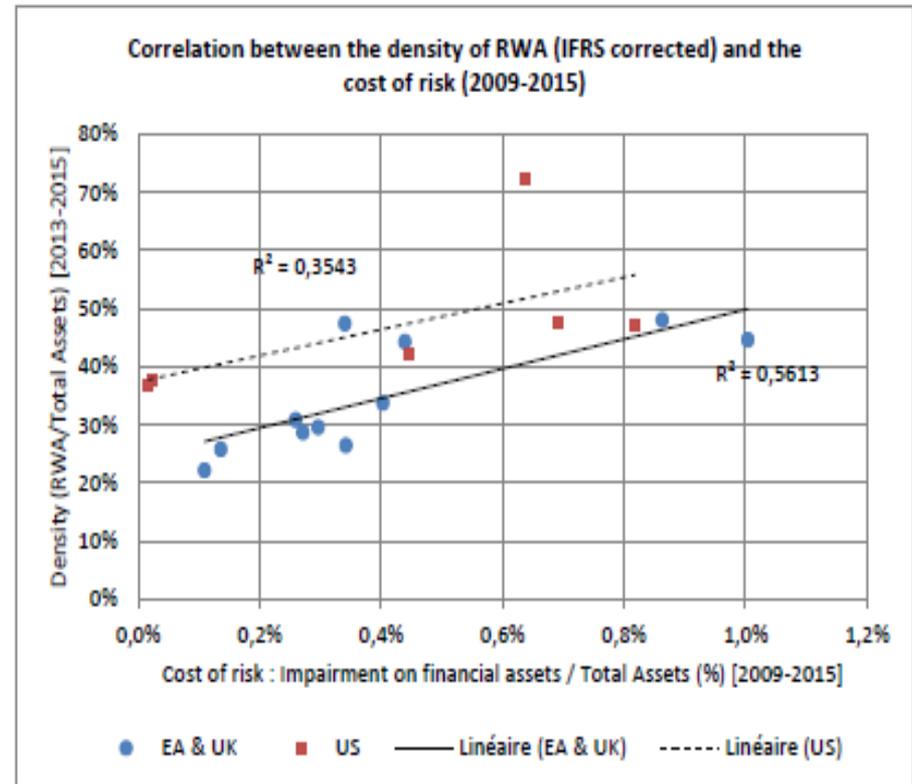
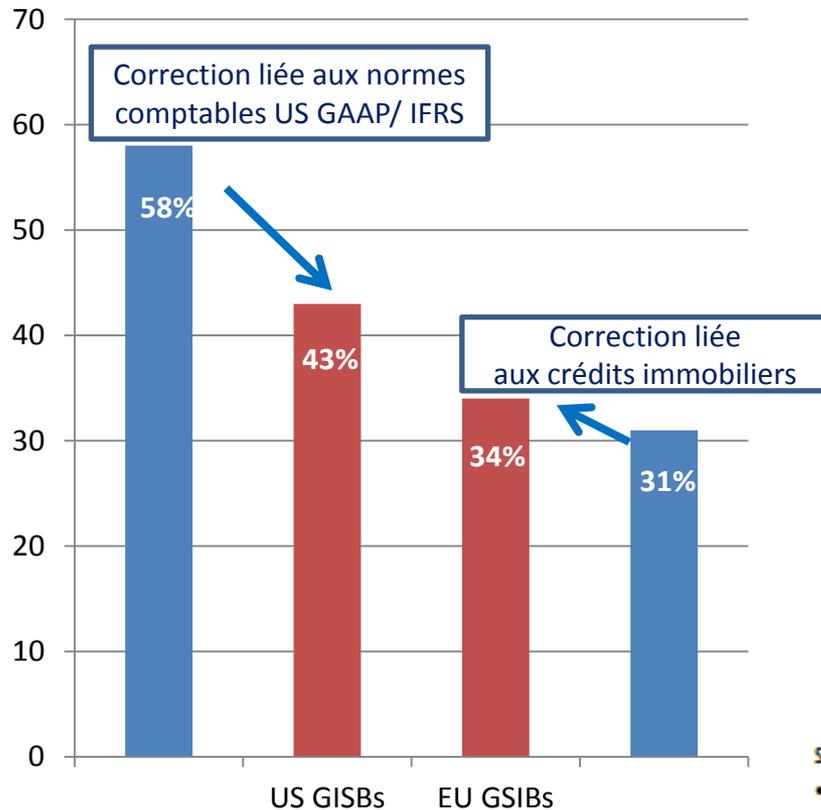
Des différences réelles entre banques

Des réponses différentes



Source : 'Working Paper' du FMI (Fonds monétaire international) de mars 2012 : *Revisiting Risk-Weighted Assets*

## La variabilité s'explique en partie par des éléments objectifs

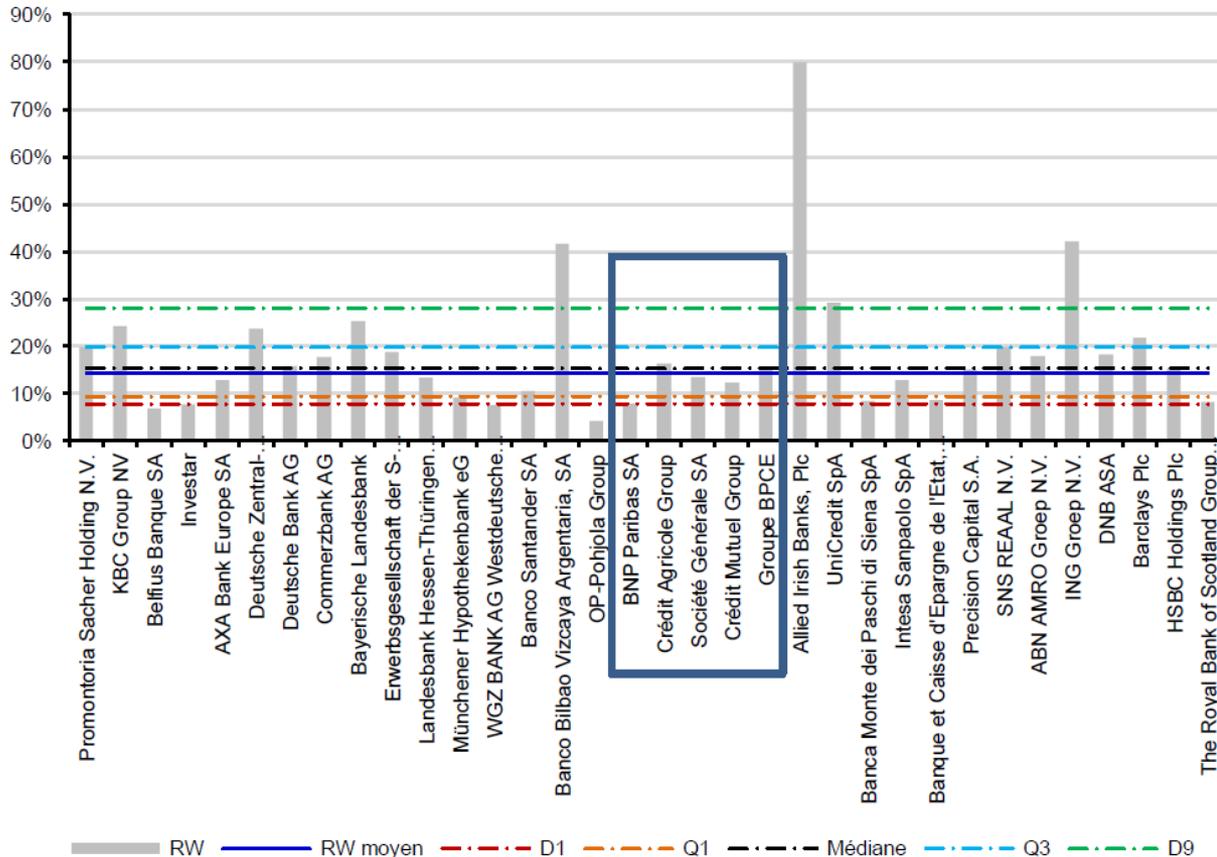
Risques pondérés / total de bilan  
(données au 30 juin 2016)

Sources: The raw data comes from:

- FDIC Global Capital Index for the Total Assets (TA) and the Total RWA.
- SNL for the Cost of Risk (Impairment on Financial Assets over Total Assets) for the year 2009-2013

## L'exemple des crédits à l'habitat

Pondérations des crédits à l'habitat en France (IRB) au 30 juin 2015



Source : EBA, Transparency exercise ; calculs ACPR

Taux de pondération moyen de **14,2 %**, les banques françaises

Mais, **vision partielle** car il faut tenir compte que les crédits bénéficient d'importantes garanties accordées par des entités dont les banques sont par ailleurs le plus souvent actionnaires et dont elles sont contraintes de déduire le montant de leur participation pour le calcul de leurs fonds propres prudentiels.

En corrigeant de cet effet, le taux de pondération moyen progresserait de plus de 5 pts au 30 juin 2015, à **19,2 %**

## Le MSU : un besoin de renforcer la supervision des grandes banques

### Les objectifs de la surveillance bancaire



L'intégration et la stabilité  
du système financier



Un système bancaire  
solide et sûr



Une surveillance des banques  
harmonisée

- Promouvoir une supervision prospective, fondée sur les risques et qui repose sur des analyses solides
- Traiter les problèmes de manière proactive et rapidement
- Assurer une harmonisation des procédures et la qualité des décisions afin d'assurer l'application permanente de standards élevés dans toute la zone euro
- Retenir des approches diversifiées d'analyses des risques et avoir des interactions étroites avec les banques
- Utiliser le contrôle sur place comme élément fondamental de la supervision bancaire européenne

## MSU : des réalisations importantes en un peu plus de deux ans

### Organisation

- Près de 1000 recrutements
- Mise en place d'un cadre juridique
- Mise en place d'outils
- Mise en place des JST
- Collaboration avec les autorités nationales

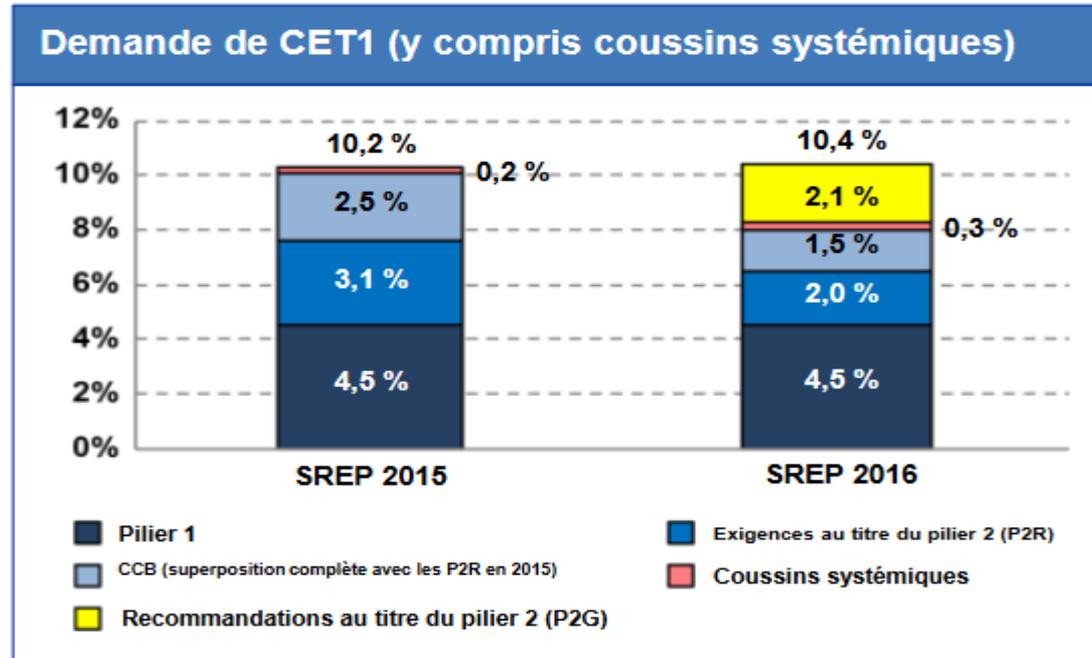
### Supervision

- Revue des actifs
- Identification des principaux risques et des priorités de supervision
- Programme de supervision pour les 129 groupes
- Évaluation prudentielle (SREP) et fixation d'exigences de Pilier 2
- Revues thématiques (gouvernance et appétit aux risques, financements à effets de levier, cyber risques)

### Harmonisation

- Définition d'une méthodologie d'évaluation (SREP)
- Harmonisation des options et discrétions nationales
- Lignes directrices sur les dividendes
- Lignes directrices sur les prêts non performants
- Pratiques uniformes de supervision (« fit and proper »)

## MSU : une approche du Pilier 2 adaptée pour converger avec les autres pays



- Une révision de l'approche, distinguant P2R et P2G
- Une diminution du seuil de déclenchement du MDA, revenu de 10,2 % à 8,3 %
- Pour les groupes systémiques, un niveau de MDA (8,3 %) inférieur à ceux observés au Royaume-Uni (8,4 %) et aux Etats-Unis (9,6 %). En exigences « fully-loaded », un niveau de MDA qui restera comparable (10,3 % à comparer à 10,4 % et 9,8 %)

## MSU : des priorités alignées sur les risques



### Mesure prudentielle :

- examen thématique des modèles d'activité et des facteurs de rentabilité des banques



### Mesure prudentielle :

- orientation et dialogue prudentiel sur les créances douteuses
- examen thématique de la IFRS 9



### Mesure prudentielle :

- examen thématique du respect des principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB 239)
- examen ciblé des modèles internes (TRIM)
- examen thématique des activités externalisées des banques

### Analyses approfondies des modèles d'activité

- dans un environnement de faible de taux d'intérêt,
  - face à d'éventuelles répercussions du référendum concernant l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne
  - face aux risques liés à l'émergence de la concurrence exercée par les «Fintech» et les établissements non bancaires
- Suivi de la mise en œuvre des orientations sur les créances douteuses
- Examen renforcé de l'incidence de la norme IFRS 9 sur les banques et de leur niveau de préparation
- Etude des concentrations excessives de risques de crédit dans certaines catégories d'actifs, comme les prêts au secteur maritime, en associant des éléments sur place et des éléments sur pièces
- Finalisation de l'examen thématique engagé en 2016 sur le respect des principes définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour une agrégation des données sur le risque et une déclaration des risques efficaces (BCBS 239)
- Lancement d'un examen ciblé pluriannuel des modèles internes avec des contrôles sur place (programme TRIM)
  - Promotion d'une amélioration continue des ICAAP et des ILAAP des banques
  - Examen thématique sur les activités externalisées et leur gestion des risques associés (y compris les risques informatiques).

## MSU : des points d'attention exprimés par certaines banques

- Une absence de proportionnalité en fonction des risques propres
- Une multiplication des approches (monitoring, survey, deep dive, targeted review, thematic review) plus analytiques que d'identification des risques
- Des réunions trop nombreuses, se transformant parfois en formation
- Un formalisme excessif
- Une lenteur pour répondre aux questions
- Des reportings nombreux et non stabilisés

**MAIS**

**Un superviseur  
encore jeune**

**Un superviseur  
des 130 plus  
grands groupes**

**Un superviseur  
qui comble des  
insuffisances  
passées**

# Face à un mouvement de possible dérégulation, les acquis européens sont essentiels

- Les réglementations et la supervision post crise ne doivent pas être affaiblies en Europe en s'inspirant de possibles mouvements aux États-Unis ou en Grande Bretagne (post Brexit)
- Aux États-Unis, ce qui semble en jeu –à ce stade-, c'est une dérégulation de dispositifs américains qui s'ajoutent aujourd'hui aux règles internationales
  - Allègement des contraintes pour les banques dont le ratio de levier est supérieur à 10 %
  - Suppression de la possibilité de désigner des non banques comme institutions systémiques
  - Réforme du Consumer Financial Protection Bureau
  - Suppression la règle Volcker
  - Accroissement des sanctions pour fraudes
- Une bonne supervision est garante du maintien de la solidité d'un système bancaire

**Merci de votre attention**

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)  
et la prochaine conférence ACPR le **vendredi 16 juin 2017** sur la thématique  
« Quels risques, quelles réglementations, quelle supervision pour les banques ? »